Supplément de L'Abeille.

UN MARIAGE IMPÉRIAL EN TURQUIE.

Notre correspondant de Constantinople nous écrit le 27 novembre 1880:

On annonce le prochain mariage de deux sœurs du sultan Abdul-Hamid, les princesses Medhié et Naïlé, sultanes, et déjà les feuilles turques sont pleines de détails sur l'aménagement, et l'ameublement des deux palais qui seront affectés comme résidence aux nouveaux mariés. La princesse Medhié a pour fiancé Nedjib-Bey, fils de Sami-Pacha et frère de Seïfeddin-Pacha, ministre des finances et l'un des numismates les plus distingués de l'Orient. Nedjib-Bey est un bon gros garçon gras et joufflu qui a été attaché à l'ambassade ottomane à Paris, a appris à bégayer le français et, par l'ensemble de ses qualités et de ses défauts, donne une idée assez exacte du fonctionnaire musulman de la Sublime-Porte, type plus curieux qu'intéressant.

Un mariage dans la famille impériale a toujours été un événement remarquable, et pendant des siècles il a été entouré de cérémonies et de formalités bizarres et curieuses qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler ici. Le sultan, dès qu'il est monté sur le trône, ne contracte pas de mariage proprement. Sa mère, si elle vit encore, ou, à son défaut, une vieille cadine lui compose un harem avec de jeunes et jolies créatures, choisies un peu partout. Chaque année, vers la fin du Ramazan et pendant la nuit appelée "nuit du mystère", le harem s'accroît d'une jeune Circassienne ou Géorgienne qui, à minuit sonnant, est conduite dans la chambre à coucher du sultan. Mais jamais l'Islam n'est appelé à célébrer ou à bénir ces unions que fait et défait le caprice d'un maître tout puissant. A proprement parler, le sultan n'a pas d'épouse légitime, il n'a que des esclaves appelées de temps à autre à partager sa couche; et les enfants qui naissent de ces unions n'ont pas le caractère d'une véritable légitimité.

Aussi, le sultan lui-même a-t-il été longtemps appelé par les musulmans, le "fils de l'esclave," [*Koul oghlou*] et il semble que le peuple ait voulu rabaisser, par cette appellation injurieuse, le souverain si haut placé au-dessus des autres hommes et investi d'un si terrible pouvoir.

Les filles du Grand-Seigneur ont toujours été réservées à des personnages considérables de l'Etat, et, la plupart du temps, ces mariages, inspirés par des calculs politiques, ont servi à étayer le pouvoir absolu du Sultan, soit en attachant un pacha trop ambitieux à la fortune de son maître, soit en enchaînant son ambition.

Du temps du vieux Ricaut, à qui nous devons le livre si curieux: *L'Etat présent de l'empire ottoman*, c'est-à-dire vers 1660 les filles du Sultan étaient fiancées dès l'âge de 4 ou 5 ans. "Mais, écrivait-il alors, on ne les promet jamais qu'à quelque grand pacha ou beylerbey, ce qui se fait avec toute la pompe et la solennité du mariage.

Après cette cérémonie les accordés ont soin de leur éducation. Ils leurs donnent un palais pour tenir leur cour et leur fournissent tout ce qui leur est nécessaire pour soutenir la grandeur et l'éclat de leur naissance. L'Empereur Ibrahim maria trois de ses filles à l'âge de 4 ans. Une de celles-ci a déjà eu *cinq* maris, quoiqu'elle soit encore fille, comme tout le monde l'assure. Elle est présentement mariée à Gurgi Mahomet, pacha de Bade (Pesth), âgé de 90 ans, fort riche et capable d'entretenir la cour de cette princesse dans un éclat proportionné à la grandeur de sa condition. Au reste, il n'est pas permis à ce mari d'approcher d'elle."

Les mêmes calculs politiques ou financiers déterminaient le choix de l'époux qu'on donnait aux sœurs et aux autres parentes du Sultan, et voici ce qu'écrit à cet égard le naïf et bon Ricaut:

"Lorsque le grand Seigneur a quelque jalousie de la grandeur d'un pacha, il lui fait épouser une de ses sœurs ou quelqu'une de ses parentes sous prétexte de le vouloir honorer. Cependant bien loin de devenir par là plus grand et plus considérable, il devient le plus malheureux esclave du monde, étant obligé de se soumettre à l'orgueil et à la tyrannie d'une femme qui le traite comme son valet. Il n'oserait pourtant refuser l'honneur que son maître lui fait, de peur qu'on ne l'accuse de mépriser les marques de sa faveur. Avant même que l'avoir épousé cette princesse, il faut qu'il prenne la résolution de se donner tout entier à elle et ne faire part de son amitié à qui que ce soit, soit femme ou esclave, car il est obligé de renoncer à tout ce qui le pourrait détourner de l'amour qu'il lui doit porter. S'il a déjà une femme, il faut malgré lui qu'il la bannisse de sa maison et qu'il n'y souffre personne qui puisse déplaire à la Sultane, qu'il ne connaît pas encore. Devant les noces, si elle lui envoie demander de l'argent, des pierreries ou des fourrures de grand prix, il faut qu'il lui porte avec bien de la joie et bien des compliments ce qu'elle lui demande. Ce présent s'appelle en turc *Aghirlik*.

"Outre cela, il lui fait un douaire aussi considérable qu'il plaît à ceux qui s'entremettent de faire le mariage. Lorsque ce douaire a été réglé en présence du juge, un eunuque noir mène le nouveau marié, par forme de reconnaissance dans la chambre de la Sultane. Lorsqu'il y entre, la coutume oblige cette nouvelle mariée à tirer son poignard et à demander d'une manière impérieuse à son mari qui lui a donné la hardiesse d'approcher d'elle. Il lui répond avec bien de la soumission et lui montre l'ordre du Grand-Seigneur pour son mariage. Alors la sultane se lève et le reçoit avec plus de douceur et souffre qu'il l'entretienne un peu plus familièrement. Un eunuque prend en même temps les babouches du nouveau marié et les met à la porte de la chambre pour marquer qu'il en a été bien reçu. Un peu après, le pacha fait une profonde révérence à la Sultane et se prosterne jusqu'à terre avec beaucoup de respect. Il se retire ensuite un peu en arrière et lui fait une petite harangue pour lui témoigner combien il s'estime heureux de l'honneur qu'elle lui fait. Lorsqu'il a fini son compliment, il demeure dans un profond silence et dans une posture fort humble, ayant les mains croisées sur son estomac, jusqu'à ce que la Sultane lui commande de lui donner de l'eau.

"Il lui obéit aussitôt et, prenant un pot d'eau qui est préparé pour la circonstance, il se met à genoux et la lui présente. Alors elle lève un voile rouge, brodé de fleurs d'or et d'argent, qui lui couvre le visage, et elle boit. Au même moment, les femmes apportent une table basse, sur laquelle il y a une paire de pigeons rôtis et du sucre candi sur une assiette et le marié prie sa maîtresse de faire collation, mais elle refuse jusqu'à ce qu'il lui ait fait de nouveaux présents. Elle s'adoucit après les avoir reçus, et sa modestie étant vaincue, elle se met à table, elle prend une cuisse de pigeon de la main de son mari, et lorsqu'elle en a mangé quelque peu, elle lui met un morceau de sucre candi dans la bouche, et, se levant, s'en retourne où elle était auparavant.

Alors tout le monde se retire et on laisse le marié seul avec la Sultane pendant une heure, afin qu'il la puisse entretenir en liberté. Quand ce temps-là est passé, ses amis l'invitent, au son des instruments, à venir dans l'antichambre, où il passe la plupart de la nuit à chanter et à se divertir avec eux, pendant que la Sultane fait la même chose avec les dames, qui entrent en ce temps-là dans sa chambre. Enfin sur le point du jour, la princesse fatiguée de ces divertissements, se couche dans un lit fort riche et parfumé et où il ne manque rien pour l'accomplissement de cette cérémonie. Un eunuque en avertit aussitôt le marié par un signe et le fait entrer sans bruit dans la chambre.

Au matin les amis du marié viennent le quérir, afin de le conduire au bain et la nouvelle mariée lui fait présent de tout le linge dont on a besoin dans ce lieu-là. Lorsque toutes ces cérémonies sont faites, ils vivent plus familièrement ensemble dans la maison; mais, et en public, la Sultane ne laisse pas de garder quelque mesure avec lui, pour faire paraître sa supériorité. En effet, elle porte toujours son *kandjar* ou poignard à son côté qui lui demande et souvent des présents qu'elle épuise tous ses coffres.

De nos jours, il n'est pas beaucoup de pachas qui ait des coffres à épuiser; car la plupart sont ruinés et la gêne est entrée jusque dans le palais impérial. Selon toute apparence, les Turcs ne reverront plus les fêtes splendides qui accompagnèrent en 1832 les noces des filles de Mahmoud.

Le terrible destructeur des janissaires était un prince magnifique qui marchait dans la pompe et la splendeur comme un soleil dans sa gloire, et les historiens modernes l'ont appelé avec raison le dernier des grands sultans. Quand il maria ses filles, un véritable *coup de Drap Fer* fut dressé sur les collines du Bosphore. Des tentes furent dressées et décorées des plus riches et des plus merveilleuses tentures, et tout le corps diplomatique et tous les grands de l'Empire furent convoqués à des fêtes qui durèrent pendant quinze jours et furent accompagnées de toutes les splendeurs de l'Orient. Des corbeilles entières de brillants et des pierres précieuses furent portées devant ses filles le jour où l'imam bénit leur mariage et ensuite déposées à leurs pieds.

Rien de pareil ne se fera pour les noces des princesses Medine et Naïlé; ni l'état présent du trésor ottoman, ni la liste civile d'Abdul-Hamid, ni la fortune modeste des jeunes fiancés ne le permettent.

Les fêtes, si fêtes il y a, se renfermeront dans l'enceinte des palais impériaux où des *konaks* où les nouveaux mariés doivent vivre désormais.

Il y a plus de quatre ans que Nedjib-bey est fiancé à la princesse Medine, et c'est un peu aux événements, un peu à la gêne du palais qu'il faut attribuer le long retard apporté à la conclusion du mariage.

Tout récemment des fiançailles, qui empruntaient au caractère et à l'histoire de la fiancée un intérêt particulier, ont été célébrées au palais de Yildiz. La fiancée, petite, blondine, ravissante, et âgée de neuf ans, est fille de l'ex-sultan Mourad, le mélancolique prisonnier du palais de Tchéragan. Il y a deux ans, la mère, qui était une Anglaise, fut enlevée du palais par un médecin grec et s'enfuit à Athènes. Sa fille qu'elle avait emmenée avec elle fut confiée d'abord à l'hospice des Sœurs françaises de charité, et, plus tard par la supérieure sœur Marthe, à un négociant italien. C'est dans la famille de ce dernier que la petite princesse a été retrouvée dernièrement par la police secrète du palais. Le Français Vitalis, pacha, avec un détachement de 100 hommes, a été chargé de reconquérir l'enfant perdue, qui a été ramenée triomphalement au palais de Yildiz. Les feuilles locales ont raconté en détail ce curieux roman, et le Sultan s'est empressé de décorer et la sœur Marthe et la dame italienne, qui avaient pris soin de la petite princesse égarée. Quelques jours après sa rentrée au bercail impérial elle a été fiancée avec un des jeunes fils du Sultan.

MAHOMET.

La vie de Mahomet, l'appréciation de son œuvre, au point de vue politique et religieux, sont des sujets épuisés à l'heure présente. M. Rosseeuw-Saint-Hilaire, en les abordant, le 18 décembre, à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, obéissait à une nécessité: l'historien de l'Espagne, avant d'introduire les Maures et les Arabes dans la Péninsule ibérique, devait remonter aux sources du mouvement qui jeta au loin dans toutes les directions, depuis la vallée du Tigre et de l'Euphrate jusqu'à celle de la Loire, les armées conquérantes de l'islam.

L'auteur embrasse de haut la vie du Prophète, et, suivant presque en tout les jugements éclairés et impartiaux de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, il signale dans la première partie de la carrière du réformateur une noblesse de sentiments, une claire vue des besoins de son pays et des aspirations de sa race, une ardeur de foi, une sincérité de conviction qui élèvent Mahomet à de grandes hauteurs morales. Ainsi s'explique l'influence souveraine et fascinatrice qu'il prit sur son entourage.

En 622, le jour où, fuyant les persécutions de ses ennemis, il s'échappa de la Mecque, Mahomet entra dans une vie nouvelle; ce fut comme une métamorphose. L'envoyé du ciel pressent le succès, il l'ambitionne, il se fait de la prédication et de la ruse une arme à deux tranchants, il ne croit plus seulement en Dieu, mais encore en lui-même. Bientôt, exalté par la résistance de ses compatriotes, sentant sa force, mesurant ses progrès, il recourt aux armes et proclame que le glaive est à la fois *la clef du ciel et de l'enfer*. Si on compare le Mahomet d'alors à l'humble conducteur de chameaux, on découvre dans son caractère un tissu inextricable de contradictions; il a perdu la mansuétude et la résignation; ce n'est plus le chaste époux de la vieille Kadidja; les quatre femmes légitimes que le Coran accorde à tout le monde ne lui suffisent plus.

Parmi ses privilèges de prophète d'Allah, il s'autorise à prendre quatorze femmes en dehors de ses concubines et, dans ses choix, s'inspire autant de la sensualité que de l'intérêt politique. Allah reste bien encore le Très-Haut, le Tout-Puissant, mais presque à la condition que Mahomet soit son prophète.

Etait-il brave de sa personne? Etait-il, au contraire, d'une prudence excessive, comme plusieurs l'ont affirmé? On ne saurait le dire avec certitude. Ce qui paraît certain, c'est qu'il ne prit jamais une part directe à aucun engagement. Il ne faudrait pas, au surplus, trop s'étonner de voir le Prophète très différent en diverses circonstances. Cet homme, qui ne semble vivre que de préoccupations célestes, avait sollicité et obtenu une licence de l'empereur de Constantinople pour trafiquer avec les Grecs; ce voyant, si doux et si humain, faisait des hécatombes de ses prisonniers de guerre; un jour il ordonna le massacre de huit cents Israélites captifs.

Sa vie privée vaut mieux que sa vie publique. Là, nous le retrouvons simple, digne, sans faste, pratiquant l'aumône, souriant aux jeux de l'enfance, trayant sa chèvre, raccommodant ses habits, empressé envers tous, si gracieux pour ses amis que chacun se croyait le préféré du Prophète.

Il y eut deux hommes dans Mahomet, ou plutôt il y eut dans sa carrière deux phases absolument dissemblables: la première appartient au croyant sincère, dont la contemplation a illuminé l'intelligence et dont la charité a enflammé le cœur; la seconde appartient au réformateur, au politique, au conquérant, à l'ambitieux. Entre les deux la conciliation est impossible; le beau rêve des premières années est devenu, au contact des passions et dans la mêlée des intérêts, une réalité souvent odieuse.

—Il vient de mourir, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, la fille de Montgolfier, l'inventeur des ballons.

C'est, pensons-nous, Mlle Montgolfier, qui racontait de notre compatriote Géricault, la jolie anecdote suivante:

"Mlle Montgolfier, jeune alors, et s'occupant de peinture, se rendit, pour y copier un tableau, dans un des musées de Paris. Elle s'y trouva seule avec un beau jeune homme, qui s'aperçut bien vite que sa présence paraissait la gêner un peu; ce jeune homme, qui n'était autre que le futur peintre du *Radeau de la Méduse*, ayant lui-même un travail en train qu'il ne pouvait interrompre, ne put se dispenser de venir les jours suivants, au risque d'y causer le même embarras à la jeune demoiselle. Mais il eut l'attention délicate d'y venir accompagné d'un bel enfant d'une dizaine d'années. La jeune artiste, soixante ans plus tard, lui était encore reconnaissante de cette déférence toute fraternelle.

"Mlle Adélaïde de Montgolfier était, dit la *Patrie*, une femme d'une rare intelligence, dont toute la vie a été consacrée aux lettres; excellente musicienne, elle a publié un volume de chants plein de fraîcheur, les *Mélodies du Printemps*, que l'on chante dans presque toutes les écoles de France.

"C'est chez Mlle de Montgolfier que Béranger présenta Ponsard arrivant de province, avec sa *Lucrèce* pour toute fortune; le jeune auteur y lut sa pièce, qui, plus tard, fut accueillie, à l'Odéon, avec le succès que l'on sait.

"Mlle de Montgolfier laisse une magnifique collection d'autographes, presque tous à son adresse; il y a entre autres une lettre de Silvio Pellico, écrite avec son sang."

—Encore une capture de la police, qui fait sensation à Saint-Pétersbourg. C'est d'un nihiliste qu'il s'agit, bien entendu.

Un homme de trente ans environ s'était présenté chez deux photographes de la perspective de Newski, demandant à avoir des copies d'une carte de visite. Un des photographes crut reconnaître la photographie pour être celle du jeune étudiant Presniakoff, pendu le 11 novembre dernier. Il avertit la police, qui découvrit immédiatement que l'individu n'était autre qu'un nommé Poliwanoff, ancien officier, qui s'était jeté dans le parti révolutionnaire. Cet individu fut suivi et arrêté avec beaucoup de précautions, au moment où sortant de chez le photographe, il montait en fiacre: "Je vous arrête pour cause de dette!" lui cria l'agent. Poliwanoff pâlit, et chercha à se défendre. On l'emmena. Il portait sur lui un revolver, du poison, des photographies des exécutés et des publications révolutionnaires. A son domicile, on découvrit des proclamations et des correspondances compromettantes pour son frère, grand propriétaire à Moscou, lequel a été arrêté.

Peu de jours auparavant, une main mystérieuse avait répandu à profusion, dans la caserne du régiment de la garde de Pablowitsch, des publications révolutionnaires et des proclamations à l'armée.

Le filleul à son parrain, qui lui demande quelle place il a eue à la dernière composition:

—Oh! j'ai eu une bien meilleure *place* que l'année dernière: je suis le quatorzième.

—Mais il me semble que, l'an dernier, tu étais précisément le huitième?

—Oui, parrain. Mais, cette année, je suis près du poêle!

Entre boulevardiers:

—Dis-moi, mon cher, comment fais-tu pour avoir toujours de l'argent?

—Je ne paie jamais mes vieilles dettes.

—Et les nouvelles?

—Je les laisse vieillir.

—Un planton va trouver son colonel au service duquel il est depuis peu de temps, et lui déclare que Mme la colonelle est tellement acariâtre que, pour lui, la maison n'est plus tenable.

—Comment, drôle, s'écrie le colonel, tu oses te plaindre de ma femme, toi qui n'es ici que depuis quinze jours, et qui n'as pas encore eu le temps de la juger!

Puis, changeant brusquement de ton:

—Qu'est-ce que je dirai donc, moi, qu'elle rase depuis vingt-cinq ans!

—Un de nos confrères rencontre sur le boulevard Z..., un des médecins auxquels les pompes funèbres doivent une bonne part de leur prospérité.

—Qu'avez-vous? lui demande-t-il. Vous êtes tout pâle.

—Je suis malade depuis quelque temps.

—Et qui vous soigne?

—Moi-même.

—Vous voulez donc vous suicider?

En correctionnelle:

Le président—Accusé, votre profession?

L'accusé—Aéronaute.

Le président—Votre domicile?

L'accusé—Mon président, je n'ai jamais eu de domicile.... "[illegible]."

—Mot d'enfant.

—Qu'est-ce que la foi? lui demandait son maître.

—C'est le jeudi, répond le gamin.

—Comment, le jeudi?

—Oui, c'est la fois qu'on ne va pas à l'école!

Liste complète des navires dans le Port de la Nlle-Orléans

Comprenant les noms des navires et de leurs capitaines, ceux des consignataires, avec indication du tonnage, du mouillage et de la destination.

STEAMERS.

Ashfield Ang. 1537 Grundy pour Sebastopol 13 1er dist, T & G Ferwood
Amaryllis Ang. 1714 Hayburn pour Liverpool, 4e dist, A K Miller &co
Avonvale Ang. 1862 Arthur pour Reval 30 4e dist, Eugster &co
Chase Am. 578 Petersen pour les ports de la Floride 13 1er dist, E B Post & Son
Chrysolite Ang. 765 Calloway pour Liverpool 10 2e dist, Lucas E Moore &co
Cyanus Ang. 1635 Heslop pour ——— 40 4e dist, Eugster &co
Castalia Ang. 1732 Henry Liverpool, 37 4e dist, DeWolf & Hammond
Diadem Ang. 1842 Carpenter pour Liverpool 42 4e dist, A B French &co
Esperanza Esp. 1132, Echevarria Liverpool 13 1er dist, A K Miller &co
Emiliano Esp. 1763 Urrutia, Liverpool 14 1er dist, Avendano Bros
European Ang. 2708 Simpson pour Liverpool 43 4e dist, Hall & Vaughan
Ella Knight Am. 298 McKay pour les ports de la Floride 13 1er dist, E B Post & Son
E B Ward Jr Am. 388 Pizzati pour Boston Alger, S Oteri & Bro
Flamstead Ang. 1984 Rosberry pour Liverpool, 12 1er dist, Hall & Vaughan
Fourmi Fr. 2068 Hiantand, pour le Havre 26 2e dist, L Grand
Gresham Ang. 1690 Phillips pour ——— Gretna, DeWolf & Hammond
Gussie Am. 998 Brown, pour la Havane Alger, C A Whitney &co
Heriden, Cos Rica. 3 0 Avery pour ——— Pointe, au capitaine
Lucy P Miller Am. 533 Galt pour Belize 15 1er dist, J W Black
Lord Jeffrey Ang. 1846 Young pour Liverpool 16 3e dist, Forstall & Clayton
Louisiana Am. 2840 Gager New York 2e dist, A Moulton
Montreal Am. 2567 Thearle Liverpool 47 4e dist, Silas Weeks &co
Margaret Am. 598 Ottesen pour les ports de la Floride 12 1er dist, I K Roberts
St-Olaf Nor. 1986 Bot pour Liverpool 29 2e dist, T & G Ferwood
Statesman Ang. 1865 Hughes pour Liverpool 10 2e dist, Lucas E Moore &co
Topaze Ang. 1938 Corfield pour le Continent, Gretna, A K Miller &co
T J Cochran Am. 281 Dosso pour les ports de la Floride, 15 1er dist, E B Post & Son
W G Hewes Am. 1118 Hill pour ——— Alger, C A Whitney &co
Widdrington Ang. 1581 Biggs pour le Continent 44 4e dist, A K Miller &co

NAVIRES.

Aurora I Aut. 1045 Ivancich pour ——— Gretna, Mascich et Cosulich
Aderna All. 1480 Bellehr pour Liverpool 23 1er dist, A K Miller &co
Caledonia Am. 1179 Potter pour le Havre, 36 1er dist, Silas Weeks &co
Constantin All. 1189 Kahlke pour Brême, 20 1er dist, E F Stockmeyer &co
Cromwell Am. 891 Barstow pour le Havre, 35 1er dist, Lovell & Bailey
Charles Baker, Ang. 1104, Hilton, Liverpool, 32 1er dist, DeWolf & Hammond
Dreadnought, Ang. 1551, Bartis pour Liverpool 3e rue, Lovell & Bailey
Eagle Ang. 1770 Jones pour Liverpool 19 1er dist, A K Miller &co
Ermiala I Aut. 979 Martinolich pour le Havre 25 3e dist, Mascich & Cosulich
Ella S Thayer Am. 1096 Fulton pour Liverpool 36 1er dist, Silas Weeks &co
Edgar Ang. 1117 Crosby pour Liverpool 18 1er dist, Northon & Bell
Gustav & Oscar All. 1380 Hartmann pour Brême 20 1er dist, A K Miller &co
Geo A Holt Ang. 1298 Norton pour le Havre 6e rue, Hall & Vaughan
Hercules, Nor, 155, Nelson, pour le Havre 37 3e dist, Robt Oerisia
Lizzie Bright Ang. 1207 Morrill pour Liverpool 30 3e dist, Norton & Bell
Lady Dufferin Ang. 1181 Johnson pour Liverpool 3e rue, T & G Ferwood
Marcia C Day Am. 889 Ross pour le Havre 34 1er dist, Norton & Bell
Pleiaden Aut. 1230 Chase pour ——— 24 3e dist, capitaine
Peacemaker Ang. 1100 Classen pour le Continent Gretna, Hall & Vaughan
Queen of the East Ang. 1227 Fraser pour Liverpool, 35 3e dist, Forstall Ross & Clayton
Rock City Ang. 842 Le brigge pour ——— 29 3e dist, Lowell & Bailey
Scioto Ang. 855 Flowers pour ——— 35 4e dist, A K Miller &co
Scotia, Am. 1172, Olivier pour le Havre 3e rue, Silas Weeks &co
Screamer, Am. 1203, Cousins, pour Liverpool 4e dist, Forstall Ross & Clayton
Stowell Brown Ang. 1419 Wedman pour Liverpool 3e rue, DeWolf & Hammond
Palme All. 1114 Kruse pour le Havre 29 3e dist, A K Miller &co
Western Empire Am. 1399 Grosier pour ——— 3e rue, Louis Ranger &co
Warsaw Ang. 1380 Brady pour Liverpool 27 3e dist, Silas Weeks &co

BARQUES.

Alaska, Am. 501 Perry pour ——— 33 1er dist, au capitaine
Antonio Esp. 272 Castro pour ——— Pointe, au capitaine
Aurora Suéd, 672 Neigiick pour ——— 1re rue, au capitaine
Arcangelo Ital, 657 Consiglier pour ——— Gretna, A K Miller &co
Aretusa Esp. 508 Draper pour l'Europe Pointe, Fosdick & B
Albert Shultz Am. 498 Leppert ——— le Tier, Shultz &co
Amor, Ital. 712, Krall, Havre, 25 2e dist, Mascich & Cosulich
Annie Burrill Ang. 917 Murphy pour le Havre 30 3e dist, Norton & Bell
Caterina Gancia Ital, 635 Ruggirio pour ——— Pointe, Mascich & Cosulich
Catarina Ital 961 Pisano pour le Havre 32 1er dist, E Y Hopkins
Caleb Nor. 519 Jobson pour U Kingdom 29 1er dist, Robt & Oerisia
Chilton Ang. 457 Collin pour U Kingdom Gretna, Fosdick & Blankenstainer
Douglas Campbell Ang. 870 Wyman pour Liverpool 22 1er dist, Hall & Vaughan
Diamond, Am. 1907, Lockwood, pour Liverpool 21 1er dist, A K Miller &co
Empire of Peace, Ang. 1319 King pour Liverpool, 7e rue, Lowell & Bailey
Eubolo Ital 544 Cacace pour ——— Freetown, Mascich & Cosulich
Eidsvold Nor. 477 Gundersen pour le Continent, Pointe, Mascich & Cosulich
Fylgia Nor. 375 Jensen pour le Havre Gretna, Robt Oerisia
Filippo Padre, Ital, 528 Costa pour le Continent Freetown, Chas H Haynes &co
Grad Aut. 623 Dulmich pour Gênes 16 3e dist, A K Miller &co
Genitori Tarabochia, Aut, 770 Tarabochia pour ——— Alger, A K Miller &co
G J Bale Esp. 555 Fernandes pour Barcelone 17 2e dist, G Corral &co
Helen Angier Am. 654 Gary pour ——— 34 1er dist, Lovell & Bailey
H D Brookman Am. 688 Pettengill pour ——— 3e rue, capitaine
Isaac Aut. 1048 Matcovich pour ——— Alger, A K Miller &co
Katinka All. 1232 Rossini pour le Havre 28 3e dist, A K Miller &co
Louisiana Ital, 673 Gandolfo pour Gênes Alger, L Dalery
Lino Aut. 593 Bassanich pour le Havre 18 2e dist, Mascich & Cosulich
Lord Macduff Ang. 527 Malcom pour ——— Pointe, Forstall Ross & Clayton
Marie Aut. 572 Dessent pour le Continent Gretna, A K Miller &co
Matanzas Ang. 1194 Erickson pour Brême, 5e rue, Forstall Ross & Clayton
Medbor Nor. 484 Jensen pour Amsterdam 28 3e dist, Robt Oerisia
Nereo Aut. 498 [illegible]uyk pour le Havre Alger, A K Miller &co
Nuova S-ê Celestina, Ital ——— Mangano pour ——— Pointe, A K Miller &co
Ona, Ang. 566 Clay pour le Continent, Elevator, DeWolf & Hammond
Piano Esp. 423 Yapisut pour ——— 3e rue, Avendano Bros
Pontida Ital, 615 Rolla pour ——— Pointe, A K Miller &co
Proteus Am. 648 Beattie pour ——— 13 1er dist, au capitaine
Preto, Aut. 543 Raimondi pour Liverpool 16 2e dist, Mascich & Cosulich
Padosa Am. 674 Vicerine pour le Havre 16 2e dist, Mascich & Cosulich
Persia Ang. 1774 Sterkey pour Liverpool, 19 1er dist, Forstall, Ross & Clayton
Prince Charlie Ang. 1870 Hawkins pour Liverpool 2e rue, Hall & Vaughan
Queen of Nations Ang. 1463 Edwards Liverpool 27 3e dist, DeWolf & Hammond
Rosina Aut. 522 Tenetto pour ——— 17 2e, A K Miller &co
Rosina Ital 424 Porcello pour ——— 17 2e dist, A K Miller &co
Sylfid Suéd, 319 Olsen pour ——— 18 1er dist, Robt Oerisia
Seconda Emilia Nor. 395 Toraldsen pour ——— 17 2e dist, Robt & Oerisia
Tasso Ang. 923, Crosby, new Liverpool, 21 1er dist, DeWolf & Hammond
Timour Ang. 1231 Milne pour Liverpool 31 1er dist, DeWolf & Hammond
Teresina, Ital, 821 Labrano pour le Continent Freetown, Jos Kelley
Wyoming Am. 912 Mitchell pour Cronstadt, 3e rue, A K Miller & Co
Wimbera Ang., 978 Robbins, pour Liverpool 31 1er dist, DeWolf & Hammond
Wm Phillips Am. 592 Healy pour ——— Pointe, au capitaine

BRICKS.

Leader Ang. 212 Dale pour ——— 1er dist, J L Phillips &co
San Lorenzo Mex. ——— Sancho pour ——— Alger, au capitaine
Tulea Mex. 143 Basso pour ——— 13 1er dist, Marks Bros &co

GOELETTES.

Ella P Moore Am. 535 Nickerson pour ——— Pointe, au capitaine
J G Whipple Am. 88 Pomty pour Bay Up, Pie Ther, au capitaine
Jennie Wood Am. 190 Schriever pour Bays Islands, Pie Ther, S Oteri & Bro
John Atwood Am. 109 Davidson pour ——— Pie Ther, J P Macheca
Nellie Baker Am. 97 Otis pour ——— 16 1er dist, Hy Otis
E B Locke Am. 66 Tredup pour Bays Islands, Pie Ther, G Grande
Susan Scranton Am. 108, Clark, Bay Islands, Pie Ther, Chas H Schenck
Seguin Am. 163 Hicker, en détresse, Pointe, capitaine
Sarah Odell Am. 170 Ward pour ——— Pie Ther, S Oteri & Bro
Vernal Am. 149 Hustermann pour Bay Islands, Pie Ther, J P Macheca

---

LISTE DE NAVIRES
En partance pour la Nouvelle-Orléans

NEW-YORK.
Steamship New York, Quick ... parti 5 jan
Steamship Algiers, Hawthorn ... parti 1er jan
Barque Sagadahoc, Sanchan ... expédiée 30 déc

PHILADELPHIE
Steamship Lord Ballington, Brown, parti 25 déc
Tugboat, W M Wood, Halbrich ... expédié 6 déc
Brick Annie Batchelder, Steelman, expédié 1 déc

BOSTON
Brick Annie & Lily, Graham, en chargement 4 déc
Barque Gem, Richardson ... expédiée 6 déc
Brick Chas Dennis, Cermachen ... expédié 9 déc

TABLE BAY
Barque Libero, Gilletich ... partie 22 nov

LIVERPOOL
Steamship Erl King, Ferguson ... parti 13 déc
Navire Missouri, Warren ... parti 29 déc
Steamship Teutonia, Corich ... parti 10 déc
Steamship Montreal, Thearle ... parti 18 déc
Steamship Explorer, Williamson ... parti 1 déc
Navire Birmingham, Murray ... parti 7 déc
Navire John Johnson, Pickels ... parti 9 déc
Navire Trigo, Colcord ... parti 16 déc
Navire Zouave, Soper ... parti 12 déc
Barque Tonawa, Soper ... partie 12 déc
Barque Regent, Treaduck ... expédiée 22 nov
Barque Charles, Sanders ... partie 6 déc
Barque St George, Hall ... partie 19 nov

LONDRES
Barque Ristori, Bacich ... expédiée 30 déc
Barque Laranica, Sinclair ... partie 4 déc

NEWPORT.
Steamship Gilsland, Parsons ... parti 8 déc

GLASGOW.
Navire Glenmorag, Dawson ... parti 22 déc

LOWESTOFT.
Barque Leif, Erichsen ... partie 4 déc

QUEENSTOWN.
Barque Themis, ——— partie 21 déc

DUBLIN
Navire Shelburn, Murphy ... parti 10 déc

PENARTH
Navire Ashfield ... parti 7 déc

GREENOCK
Navire Mount Pleasant, Wallace ... parti 2 nov

MIDDLESBORO
Navire Leviathan, Merfield ... parti 6 nov

SOUTHAMPTON
Barque Timour, Milne ... partie 3 oct

HULL, ANG.
Navire Leviathan, Metjeld ... parti 6 nov
Navire Antelope, Cheney ... parti 7 nov

PLYMOUTH
Barque Asra, Hodge ... partie 18 sep

LONDONDERRY
Barque Champion, Moses ... partie 30 nov

BRISTOL
Barque Protector, Gunderson ... partie 13 nov

ABERDEEN
Barque Industria, Hedich ... partie 19 oct

CORK
Navire Cashier, Teller ... parti 29 nov
Barque Chieftain, Fuller ... partie 18 déc

ROTTERDAM
Barque Johanne Marie, Jaborg ... partie 3 déc

CARDIFF
Barque Themis ... expédiée 15 nov

ASPINWALL
Goelette Jessie, Mitchell ... partie 24 nov

ANVERS
Navire Wasland, ——— parti 4 déc
Navire Annie Fish, Hoffner ... parti 28 nov
Barque Berta, Kester ... partie 25 déc

HAVRE
Navire Southern Chief, Higgins ... parti 16 oct
Barque Abram Young, Kergusen ... partie 30 déc
Barque Marcopolo, ——— partie 28 déc
Barque Albert, Anderson ... partie 8 nov

BORDEAUX.
Barque Orion, Knudsen ... partie 21 déc
Barque Orense, Williams ... partie 27
Barque Alphonse et Marie No 2, Privat ... partie 11 nov
Barque Evening Star, Natvig ... partie 3 sep

MARSEILLE
Steamship Provincia, Creizet ... parti 7 sept
Barque Montreal, Candiani ... partie 15 déc
Barque Mass Glenn, Morris ... partie 15 déc
Navire McDougall, Davis ... parti 23 déc
Barque Pera, Skoldegaard ... parti 1 déc
Barque Maria Celeste, Schiarno ... partie 28 nov
Barque Rachel, Casendrich ... partie 19 nov
Barque Maria Cliesta, Schiano ... partie 23 nov
Barque Gnaleo-e-Clemania, Assante, partie 5 nov
Barque Artacand, Menchile ... partie 26 nov
Barque Mellawaska, Searenena ... partie 10 nov

ROUEN
Barque Julia, Federsen ... expédiée 1 déc
Barque Annie Burr, Byrne ... partie 4 déc

ALGER
Barque Roma, Lundegaard ... partie 17 nov

CETTE
Barque Mustang, Berkeland ... partie 30 nov
Barque Atlantique, Belgand ... partie 11 sept
Goelette Helfrhon, Radeselovich ... partie 9 nov

ST-NAZAIRE
Barque Scots Bay, Murray ... partie 11 oct

BRÊME
Navire Forest Eagle, Woodworth ... parti 17 déc
Barque Scanter Ikan, Lena ... partie 5 oct
Barque Freidhandel, Warter ... partie 28 déc

HAMBOURG
Navire Forest Rights, Murphy ... parti 29 nov
Barque Aurora, Andersen, en chargement 10 nov

GEESTEMUNDE
Barque Henry, Fischer ... partie 20 nov

ULLOA
Navire Nerwahl, Weston ... parti 8 nov

LISBONNE
Barque Hada, Salch ... partie 14 déc
Barque Giuseppina & Vincenza, Sestiola, partie 26 nov
Barque Giulio, Paolillo ... partie 21 nov
Barque Ercole, Cacace ... partie 6 nov

SEVILLE
Barque Esmeralda, Loudt ... partie 7 nov
Barque Nannie T Bell, Flate ... partie 19 oct

BARCELONE
Barque Luciano, Serra Marcos ... partie 7 déc
Barque Rosita, Perello ... partie 6 nov
Barque Maria, Cabal ... partie 14 oct

PALERME
Barque Amati Figli, Guletta ... expédiée 6 nov

GÊNES
Steamship Carsdos, Trasner ... parti 5 déc
Barque Elie, Nicolich ... partie 2 déc
Barque Giuseppe Lembia, Francisco, partie 9 nov
Barque Teresini, Bruzio ... partie 8 jan

RIO DE JANEIRO
Barque Jane Law, Alexander ... partie 17 déc
Barque Mathilde, Walton, en chargement 7 déc
Barque Azor, Tennerson, en chargement 7 déc
Brick Delphine, DeJange ... parti 2 déc
Goelette Kjertes, Matters ... partie 30 nov
Goelette Ruth, Robinson ... partie 19 nov

BONES
Navire Sabatheira, Peterson ... parti 25 n

HAVANE.
Navire Lady Dufferin, Fra... expédié 23 déc
Barque Cosmopolite, Gary ... expédiée 22 déc
Barque Adela, Quesada ... partie 25 déc
Goelette Theresa C, Morgan ... partie 26 déc

MATANZAS
Barque Alaska, Perry ... partie 15 déc

ST. VINCENT.
Barque Brilliante, Hegnico ... partie 3 déc
Barque Landgnome, Gladslich ... partie 3 déc

SALONIQUE.
Barque Conservati, Laura ... partie 1er sep

MAYAGUEZ.
Barque Antonia ... expédiée 10 déc

PROCLAMATION DU ROI DU CARNAVAL.

EDIT XLIV,

A TOUS PRÉSENTS, SALUT.

NOUS rappelant avec gratitude la réception si spontanée accordée à notre autorité, et les fêtes brillantes organisées pour notre règne joyeux, nous nous adressons de nouveau à nos loyaux sujets de la Nlle-Orléans, la Cité Reine du Sud, notre capitale bien aimée, et, afin que tout soit prêt pour notre arrivée, nous, ordonnons que

LE MARDI-GRAS,

1er jour de mars 1881, connu comme notre grand jour de fête, à nous Rex, Roi du Carnaval, sera observé avec une pompe et un éclat insolites, et que tous ceux qui doivent allégeance à Notre Majesté, s'appliqueront à en faire une époque de liesse pour nos fidèles sujets et tous les étrangers qui visiteront à ce moment notre Capitale Royale. A cette fin, nous ordonnons et décrétons:

I. Que toutes les voies de transport existant dans notre Royal Domaine promulguent immédiatement un tarif de prix réduit au profit de ceux de nos loyaux sujets qui désireront visiter en jour-là notre Capitale Royale.

II. Que, afin de témoigner leur loyauté à notre Très Auguste Personne et de l'honorer à l'occasion de notre entrée triomphale dans la Capitale, tous les loyaux sujets qui y résident devront se constituer en corps organisés et se rapporter promptement au Département de la Guerre, pour recevoir leurs instructions.

III. Que, pour reconnaître l'obéissance spontanée et implicite avec laquelle ils accueillent nos ordres royaux, nos loyaux sujets sont affranchis de toute allégeance vis-à-vis de tout autre pouvoir, et que tous les édifices publics, et maisons d'affaires soient fermés.

IV. La renommée acquise à nos fêtes a répandu partout à l'étranger le désir d'assister aux brillantes solennités organisées à notre intention et de prendre part aux réjouissances du jour. Nous adressons donc à tous ceux qui résident hors de notre Royaume, protégé par notre royal étendard pourpre, vert et or, l'invitation cordiale de visiter notre brillante Capitale le jour de Mardi-Gras; nous leur promettons une cordiale bienvenue et cette Hospitalité généreuse qui distingue nos excellents sujets de la ville du Croissant.

V. Nous sommes heureux de savoir que notre peuple, dans tout l'Etat, a joui des bienfaits de la paix et de la santé; que les récoltes ont été abondantes; que toutes les branches de l'industrie et du commerce sont en voie de progrès. Nous espérons que la richesse et la puissance de ceux que nous aimons tant s'accroîtront chaque année et leur permettront de célébrer avec encore plus d'éclat la visite annuelle que nous faisons à leur belle ville. DIEU SAUVE LE ROI.

Donné sous notre signature et notre sceau à notre Palais de l'Eléphant Blanc, en notre ville de Samarcande, ce 10e jour d'octobre 1880, et le millième neuvième de notre Règne.

Par le Roi lui-même. REX.

Témoin: BATHURST. Grand Chambellan.

Palais du Carnaval, Nlle-Orléans, 29 octobre 1880.

Adresser toutes les communications officielles à BATHURST, Post Office Drawer 122, New Orleans La. 5 déc—10t. tou les 2 tours.

CONSULAT DE FRANCE A LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Andréac Marie	Gaubet Jacques
Argus Hippolyte	Hochmann Pierre
Bernaudy J B	Jeanbaux Simon
Bayreux Jean Baptiste	Kessar Mme née Thérèse
(Jeanne et Victor)	Flerschmann
Bergan Jean	Léonce Anthelmy
Basailly Jacques	Léoncelonière Eugène
Baholin Jean	Laporte Jean
Bernard Aléro	Martin Joséphine
Costa Louis	Majestre Pierre Martin
Dumas Ernest Edouard	Morel Antoine
Devoisin Eugène	Milne Albert
Delacourt Gaston Frédéric	Maillard Julien
(dit Eugène)	Pieuré Alexandre
Dresse Aristide Michel	Pommatan Claude Marie
Alexandre	Ravel Jean-Baptiste Léon
Fontenesa Louis Edgard	Rocques Jean Baptiste
Fila Julien	Semparia Bernard
Favre Jacques Félix	Serène Firmin
Gaud née Monéon	Verpeas Emile
Guiot Dr	Willgen Jean Baptiste

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des régistres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, Le 31 décembre 1880.

Le Gérant, FRANCIS NAVONI.

31 déc—

ASSURANCES.

Etat Semi-Annuel de Situation DE LA Banque Nationale d'Etat de la Nlle-Orléans.

31 décembre 1880.

Prêts et escomptes		$1,289,781 90
Bons des E. U. 4 0/0		50,000 00
Autres bons et actions		282,741 70
Propriétés foncières		70,000 00
Autres valeurs actions au comptant		73,219 63
Fonds de rachat 5 0/0		2,250 00
Change américain et étranger	540,762 60	
Fonds courants	491,081 48	
Or	121,766 00	
Checks sur les autres banques	337,234 42	1,490,884 50
		3,260,877 73

PASSIF.

Capital social		$425,000 00
Fonds de réserve		150,000 00
Circulation		45,000 00
Dividendes non payés		32,640 66
Profits nets des derniers six mois	32,028 17	
Autres profits non divisés	81,584 40	
En moins	113,612 57	
Fonds de réserve 25,000 00		
Sixième dividende semi-annuel 21,250 00	46,250 00	67,362 57
Dû aux déposants		2,210,099 12
Dû aux banques et banquiers		280,835 38
		3,260,877 73

J. E. JARREAU, Faisant fonctions de Caissier.

1er jan—7

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DES— Factors & Traders,

37 ... RUE CARONDELET ... 37

Capital Payé ... $1,000,000

ED. A. PALFREY ... Président.
JOHN CHAFFE ... Vice-président.
THOS. F. WALKER ... Secrétaire.

Polices d'assurances contre les risques d'incendie, de rivière et de marine, émises aux taux du tarif le plus réduit.

—DIRECTEURS—

John I. Noble,	L. C. Jurey,
John Chaffe,	Wm. Hartwell,
Richard Milliken	C. J. Leeds,
J. L. Warren,	A. P. Jonte,
Sam'l. Friedlander,	A. M. Bickham,
R. M. Walmsley,	Henry Abraham,
A. H. May,	Louis Bush,
L. Lytt Lyon,	A. Brittin,
Samuel H. Boyd,	G. W. Sentell,
R. F. Rohleman,	Wm. Cunningham,
Thos. Chaffe,	Jno. I. Adams,
W. J. Behan,	R. T. Buckner.

5 sept—6m

LIVERPOOL and LONDON and GLOBE INSURANCE COMPANY.

Département du Sud.

Bureau: coin Carondelet et Gravier.

Le capital de cette Compagnie est de DIX MILLIONS DE DOLLARS, auquel doit s'ajouter la responsabilité illimitée des propriétaires.

Actif provenant des incendies, à l'exclusion du capital payé	$9,361,436 21
Capital payé	1,738,200 00
Total de l'actif	$11,100,636 21
Montant réservé pour couvrir les réassurances et les pertes reconnues	3,944,358 23
Excédent pour les porteurs de polices	$7,165,267 98
Pertes par l'incendie de Chicago, en 1871	$3,239,091
Pertes par l'incendie de Boston, en 1872	1,426,799

Qu'elle collecte des assurances pour risques de toutes sortes. Le Bureau des Directeurs est illimitement autorisé à régler et payer toutes les pertes survenant en cette ville, ce qui place la Compagnie sur un pied d'égalité avec les compagnies locales, opérant en vertu de chartes conférées par les lois de l'Etat.

Bureau de Directeurs.

J. F. SCHRODER, Esq., Chairman, de la maison L. Christ & Co.
NEWTON BUCKNER, Esq., de la maison Buckner & Co.
PERRY NUGENT, Esq., de la maison Nugent & Lallande.
PETER ANDERSON, Esq., de la maison Anderson & Simpson.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
JULES P. ROUX, Assistant Secrétaire Résident.

Nlle-Orléans, 20 octobre 1880. 24 oct—6m.

Commercial Union Assurance Company of London.

Compagnie d'Assurance "UNION COMMERCIALE," de Londres.

NLLE-ORLEANS, BUREAU 188 rue Gravier, en face la Bourse au Coton.

Actif—Capital payé exclus	$7,318,702 55
Capital payé	1,750,000 00
Actif brut	$9,068,702 55
Passif, y compris réserve pour réassurance de vieux risques	4,778,295 51
Actif surplus	$4,290,407 04
Capital souscrit dont sont responsables personnellement les actionnaires, mais pour le paiement duquel aucune demande n'a été faite	$11,250 00

Les assurances de tous genres contre l'incendie sont sollicitées et les risques acceptés aux taux courants. Les affaires sont promptement et libéralement réglées et pas d'escompte n'est déduit des réclamations pour la perte des propriétés située en ville.

Directeurs—Succursale des Etats-Unis

WILLIAM ALLEN BUTLER,
EUGENE DUTILH, (Prés't Orient. Mut. Ins. Co.)
GEO. S. BOWDOIN, (Morton, Bliss & Co.).
S. VAN RENSSELAER CRUGER.
EDW'D S. JAFFRAY, (E. S. Jaffray & Co.
JOHN T. TERRY, (Prés't Texas & N. O. R. R. Co.)
DAVID A. WELLS.

A. A. WOODS, Agent-résident. 188 rue Gravier.

16 déc—1mDMaJ

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DU— CROISSANT,

(CRESCENT INSURANCE CO.,) 67 et 69, Rue du Camp, NOUVELLE-ORLEANS,

Organisée en 1849—Réorganisée en 1880,

CAPITAL EN ARGENT...$400,000.

Sollicite des Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.

W. B. LYMAN ... Président.
S. B. NEWMAN ... Vice-Président.
CHAS. E. RICE ... Secrétaire.

Directeurs:

Samuel B. Newman,	Samuel H. Kennedy
Joseph Bowling,	Victor Meyer,
S. Hernsheim,	Edward J. Gay,
Geo. W. Sentell,	Abr. Moulton,
P. R. Mortimer,	Wm. B. Conger,
Reuben G. Bush,	John M. Parker,
Edward Nalle,	George Marks,
W. W. Swain,	Harry L. Finch,
A. H. Steward,	J. J. Reiss,
U. Marinoni,	Lucien Dalery,
Charles H. Dolson,	Louis Prados,
Wm. A. Phelps,	Charles Newman,
Ferd. Marks,	S. C. Coolen,
John Brunner,	John Calder,
S. H. Adams,	Wm. B. Lyman.

27juin—lan V O

DUCRO AVIS DUCRO

La réputation ancienne de L'Elixir Alimentaire de DUCRO

et son emploi de plus en plus répandu comme Apéritif — Tonique Reconstituant — ont conduit des individus peu scrupuleux à profiter de la ressemblance plus ou moins grande de leur nom avec celui de DUCRO pour lancer dans le commerce des imitations contre lesquelles il est indispensable de mettre en garde le public.

Exiger sur les étiquettes des flacons: 1° la mention des médailles: *Argent Paris, 1875, Or Compiègne 1877*; 2° la marque de fabrique: *un Phénix*; 3° l'ortographe exacte du nom.

DUCRO

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

VINGT-SIXIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant: Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1880, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu		$294,553 51
Risques maritimes		23,682 42
Risques de rivières		29,715 16
Total des primes		$347,951 09
Moins primes non acquises		88,524 00
Primes nettes 31 mai 1880		$259,427 09
PERTES PAYÉES—		
Sur risques de feu	$74,435 58	
Sur risques maritimes	8,810 44	
Sur risques de rivières	6,471 11	
Taxes et dépenses, moins intérêt	15,203 87	
Réassurances et primes remboursées	16,706 72	121,627 72
Profits		$137,799 37

La compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$229,035 97
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Stock des N. O. Water Works (1,454 actions)	46,215 00
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	147,843 37
Billets à ordre	66,441 96
Primes en voie de collection	34,770 77
Actions de compagnies d'assurance, de banques et autres	65,717 31
Scrip de ville	2,000 00
Jugements sur billets hypothécaires	3,000 00
Argent en caisse	30,490 14
	$690,513 52

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi, ce 12e jour de juin 1880.

JAMES FAHEY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 12 juin 1880, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt-cinq pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1880, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, un second intérêt semestriel de cinq pour cent, faisant dix pour cent par an sur le fonds capital de la compagnie. Désormais l'intérêt-dividende sera payé tous les trois mois.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
B. W TAYLOR.	

12 juin—

Etat annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 31 décembre 1879.

Primes du feu	$[illegible],342 [illegible]	
Primes maritimes	59,646 61	
Primes de rivière	45,560 04	
Total des primes		$263,549 46
A déduire: Primes sur risques non expirées	[illegible],243 [illegible]	
Primes remboursées	15,620 66	
Réassurances	11,789 [illegible]	120,653 34
Primes nettes		142,896 12
Revenus provenant des intérêts, loyers		31,664 88
Revenu		$174,561 00
A déduire: Pertes par le feu	$73,596 84	
Pertes maritimes	26,695 26	
Pertes de rivières	15,316 12	$115,610 22
Bonification (rebate) et commissions		41,420 46
Contributions charitables		1,053 44
Taxes d'Etat, de ville, licences		[illegible]
Bureau des assureurs, corps de sauvetage et Babcock		6,978 00
Dépenses générales, frais de bureau et d'agences	34,383 73	208,883 94
Profit net		65,677 06
A déduire: Profits et pertes sur la vente des Bons consolidés de l'Etat et autres valeurs, ainsi que dividende de juillet	$35,960 41	
Retenu pour pertes non ajustées	10,000 00	
Dividende du 31 décembre 1879	25,000 00	
Surplus	16,716 65	
		65,677 06

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent en banque	$106,565 12
Bons des Etats-Unis	100,000 00
Propriétés foncières, estimation faite au plus bas prix du marché	133,168 30
Billets garantis par première hypothèque sur des propriétés de ville	97,844 56
Billets garantis par nantissement de gages réalisables	55,100 00
Billets pour primes	17,470 50
Bons première hypothèque N. O. J. & G. N. R. R.	22,600 00
500 actions compagnie des Waterworks, à $37-76	18,880 00
Bons de première hypothèque, N. O. Waterworks	10,000 00
Actions de banque, d'assurances, de la La. Ice Co. et autres actions estimées au taux le plus faible du marché	31,224 50
Primes en voie de collection	58,801 56
Dû par des agents	1,675 97
Total de l'actif	$653,838 58

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour réassurances	95,242 44
Dividendes non réclamés	6,879 49
Réservé pour pertes non ajustées	10,000 00
Dividende de décembre 1879	25,000 00
Surplus	16,716 65
Total au passif	$653,838 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYÈS, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 10 janvier 1880.

TH. BUISSON, Troisième Justice de Paix.

Nous, soussignés, comité spécial nommé par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de la dite compagnie, au taux actuel du marché, déclarons par le présent avis, qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

WM. A. BELL,
A. SCHREIBER,
H. GALLY.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1880, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayants-droit.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1880.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

W. A. BELL,	A. SCHREIBER,
PIERRE POUTZ,	ANT. CARRIÈRE,
CHS. J. LEEDS,	CHS. E. SCHMIDT,
C. T. DUGAZON,	JULES ALDIGÉ,
CHS. LAFITTE,	D. FATJO,
H. GALLY,	JULES TUYÈS.

THE GREAT SAUCE OF THE WORLD.

Lea & Perrins

Signature is on every bottle of GENUINE WORCESTERSHIRE SAUCE.

Imparts the most delicious taste and zest to

EXTRACT of a LETTER from a MEDICAL GENTLEMAN at Madras, to his brother at WORCESTER, May, 1851.

"Tell LEA & PERRINS that their sauce is highly esteemed in India, and is, in my opinion, the most palatable, as well as the most wholesome sauce that is made."

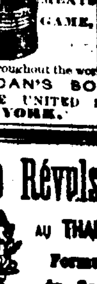

SOUPS, GRAVIES, FISH, HOT & COLD MEATS, GAME, &c.

Sold and used throughout the world.

JOHN DUNCAN'S SONS, AGENTS FOR THE UNITED STATES NEW YORK.

Sparadrap Révulsif AU THAPSIA

Formule du Codex

Ce Sparadrap agit plus promptement, plus énergiquement que les huiles de croton, d'épurge, la pommade stibiée et autres préparations du même genre. Son emploi, d'une extrême facilité, ne laisse par à redouter son usage dans le traitement des rhumatismes, irritations de poitrine, bronchites, rhumes, maux de gorge, etc., et un mot, dans tous les cas où le médecin veut obtenir une dérivation externe.

PRIX DE LA BOITE DE 6 FEUILLES, 4 fr. 50

VENTE EN GROS

Chez DEMNOIX & Cie, succrs d'ANCELIN, 97, Rue Vieille-du-Temple, à Paris

AU DÉTAIL: Chez tous les Pharmaciens

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES DU SUD.

Capital payé ... $500,000

Extrait du vingt-quatrième état annuel pour 1879.

Montant des primes encaissées, et escompte et intérêts		$388,272 96
Pertes, dépenses, taxes, etc	$288,791 79	
Fonds de réserve	10,000 00	
Dividende sur actions, 10 p cent	49,568 00	$348,360 59
Profits nets		39,912 17

Actif de la compagnie estimé au taux actuel du marché, comprenant:

Actions, bons, prêts, billets à ordre et propriétés foncières	$393,157 07
Argent en caisse et primes en voie de collection	187,571 44
	$580,728 51

Dividende payé sur actions, 1[illegible] pour cent net, et sur les polices participantes, 15 pour cent payable comptant en argent.

Cette ancienne compagnie, digne de la confiance publique, émet des polices sur les risques de FEU, de RIVIÈRES et de MER, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont promptement ajustées et réglées aux conditions libérales. Au Bureau de la Compagnie, 33 rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.
H. CARRUTHERS, Secrétaire.

Directeurs:

Jas. G. Gaines,	Jesse S. Flower,
J. L. Harris,	E. J. Hart,
J. Weis,	Jules A. Blanc,
Henry Bensheer,	S. W. Taylor,
Scott McGehee,	H. Newman,
J. C. Morris,	Chas. Roberts,
B. Bacon,	James I. Day,
D. Fatjo,	A. Baldwin,
Thos. Sloane,	T. L. Airey,
Charles Macready,	Henry Clapp,
R. R. Craig,	W. E. Seymour,
D. A. Chaffraix,	Sam'l L. Boyd.

22 janv—1an.

ANNUAL STATEMENT —OF THE— NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY,

For the Year Ending on the Thirty first of December 1879

Fire premiums	$[illegible] 342 [illegible]	
Marine	59,646 61	
Inland	45,560 04	$263,549 46
Less—Premiums on risks not terminated	[illegible],243 [illegible]	
Return premiums	15,620 66	
Reinsurance	11,789 [illegible]	$120,653 34
Net earned premiums		$142,896 12
Add—Received for interest, salvages and rents		31,664 88
Income		$174,561 00
Deduct—Fire losses	$73,596 84	
Marine	26,695 26	
Inland	15,316 12	$115,610 22
Rebate and commission		41,420 46
Charitable donations		1,053 44
State and city taxes and licenses, Board of Underwriters, Babcock and Salvage corps		3,288 01
Gross expenses, house, office & agencies		6,978 30
	[illegible] 73	208,883 94
Gross profit		$65,677 06
Deduct—Profit and loss on sale of Louisiana State Consols, other assets and July dividend	$35,960 41	
Reserved for unadjusted losses	10,000 00	
Dividend December 31, 1879	25,000 00	
Surplus	16,716 65	$65,677 06

The company has the following assets:

Cash in bank	$106,565 12
U. S. bonds	100,000 00
Real estate, lowest valuation	133,168 30
Notes secured by first mortgage on city property	97,844 56
Notes secured by pledges of available securities	55,100 00
Notes for premiums	17,470 50
N. O. J. and G. N. R. R. first mortgage bonds	22,600 00
500 Shares Waterworks Co. $37 76	18,880 00
New Orleans Waterworks first mortgage bonds	10,000 00
Banks, Insurance, Louisiana Ice Co. and other stocks, lowest market value	31,224 50
Premiums in course of collection	58,801 56
Due by agents	1,675 97 — $653,838 58

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	95,242 44
Unclaimed dividends	6,879 49
Reserved for unadjusted losses	10,000 00
Dividends of December, 1879	25,000 00
Surplus	16,716 65 — $653,838 58

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYÈS, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this tenth day of January, 1880. THEO. BUISSON, Third Justice of the Peace.

We, the undersigned special committee, appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to value the assets of said company at their present market value, do hereby certify that after a careful examination, the valuation of said assets, as above specified, is true and correct.

W. A. BELL,
A. SCHREIBER,
H. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the tenth day of January, 1880, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

New Orleans, January 10, 1880.

J. W. HINCKS, Secretary.

DIRECTORS.

W. A. BELL,	A. SCHREIBER,
PIERRE POUTZ,	ANT. CARRIÈRE,
CHAS. J. LEEDS,	CHAS. E. SCHMIDT,
C. T. DUGAZON,	JULES ALDIGÉ,
CHAS. LAFITTE,	D. FATJO,
H. GALLY,	JULES TUYÈS.

Jan 11—

Merchants' Mutual Insurance Co.

OF NEW ORLEANS, 104 CANAL STREET.

Twenty-Sixth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31st, 1880, including Unearned Premiums of the previous year—		
On Fire Risks		$294,553 51
On Marine Risks		23,682 42
On River Risks		29,715 16
Total Premiums		$347,951 09
Less Unearned Premiums		88,524 00
Net Earned Premiums 31st May 1880		$259,427 09
Losses paid—		
On Fire Risks	$74,435 58	
On Marine Risks	8,810 44	
On River Risks	6,471 11	
Taxes and Expenses, Less Interest	15,203 87	
Re-insurance and Return Premiums	16,706 72	121,627 72
Profit		$137,799 37

The Company has the following Assets:

Real Estate	$219,035 97
City Bonds and Mortgage Bonds	15,000 00
N. O. Waterworks Stock (1454 shares)	46,215 00
Notes secured by mortgage and pledge	147,843 37
Bills Receivable	66,441 96
Premiums in course of collection	34,770 77
Insurance, Bank and other Stocks	65,717 31
Judgment on mortgage note	3,000 00
City Time	2,000 00
Cash on hand	30,490 14
	$690,513 52

The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 12th day of June, 1880.

JAMES FAHEY, N.P.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 12th day of June 1880, it was resolved to declare a cash dividend of 25 per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May 1880, payable on the third Monday of July next; also, to pay the Stockholders on demand a second semi-annual interest of five per cent, making ten per cent per annum on the Capital Stock of the Company. Hereafter, interest dividends to be paid quarterly.

DIRECTORS.

P. Maspero,	J. J. Fernandez,
Paul Fourchy,	John Geddes,
Jno. B. Lallande,	D. Fatjo,
Edward Toby,	D. A. Chaffraix,
M. W. Smith,	Chas. Lafitte,
	W. Taylor.

1 juin—

TAMAR INDIEN

Fruit laxatif rafraîchissant

CONSTIPATION

hémorrhoïdes, Migraines.—Paris, GRILLON 26 r. de Grammont. N. Orl. Commercial

---

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF
ETAT DE LA LOUISIANE.

QU'IL soit souvenu que, en vertu de la 44me section de l'acte No 126 de l'Assemblée Générale de cet Etat, approuvé le 10 avril 1880, nous LOUIS ALFRED WILTZ, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et OSCAR ARROYO, sous-secrétaire du dit Etat, sommes allés ce jour, aux bureaux de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat de la Louisiane, dans le but d'examiner et de comparer le montant des Timbres judiciaires actuellement en la possession de ces deux Officiers, avec celui des Timbres vendus, le produit de la vente et les déboursés faits du "Fonds des dépenses judiciaires de la paroisse d'Orléans," conformément aux dispositions du dit acte, et, après examen et comparaison de ces montants, avons trouvé l'exposé suivant que nous déclarons ici être exact, savoir:

Montant des Timbres judiciaires émis en vertu de la 40me section du dit acte, pour lequel le Gouverneur de l'Etat a contracté, et livré par l'honorable SAMUEL DOUGLAS McENERY, lieutenant-gouverneur et remplissant les fonctions de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, le 28me jour de juillet et le 2me jour d'août, 1880, à l'honorable ALLEN JUMEL, auditeur des comptes publics du dit Etat: sept cent dix mille dollars	$710,000 00
Montant des timbres judiciaires livrés par l'auditeur des comptes publics, le 2me jour de juillet 1880, à l'honorable E. A. Burke, Trésorier d'Etat dudit Etat, deux cent-quatre-vingt-deux mille sept cent-cinquante dollars	$282,750 00
Montant des timbres judiciaires vendus jusqu'à cette date par le Trésorier d'Etat, en vertu de la 44me section dudit acte, trente-deux mille cinquante-quatre dollars et quinze sous	32,054 15
Montant des timbres judiciaires en la possession du trésorier d'Etat à cette date, deux cent-cinquante mille six cent-quatre-vingt quinze dollars et quatre-vingt cinq sous	$250,695 85
Montant des timbres judiciaires en la possession de l'Auditeur des comptes publics, à cette date, quatre cent-vingt-sept mille, sept cent-cinquante dollars	427,750 00
Montant total des timbres judiciaires actuellement en la possession de l'Auditeur des comptes publics et du Trésorier d'Etat, six cent-soixante-dix-huit mille, quatre cent-quarante-cinq dollars et quatre-vingt-cinq sous	$678,445 85

Et nous déclarons en outre que l'Auditeur des comptes publics a émis des mandats sur ce dit "Fonds des Dépenses Judiciaires" pour le paiement des sommes suivantes, et en faveur des personnes ci-après désignées, savoir:

M. Jean J. Finney, avocat de district, paroisse d'Orléans, pour les condamnations devant la Cour Criminelle de District, paroisse d'Orléans, seize-cent-soixante-quinze dollars	$1675 00
M. James Buckley—pour fourniture de timbres particuliers pour la paroisse d'Orléans, en vertu d'un contrat avec le gouverneur de cet Etat, deux mille cent-quatre-vingt-quinze dollars et cinquante sous	2,195 50
M. James Buckley et autres, pour fournitures de bureau aux divers officiers judiciaires et autres de la paroisse d'Orléans, huit mille quatre cent-quatre-vingts dollars et dix-huit sous	8,480 18
Traitements d'officiers judiciaires et autres dans la paroisse d'Orléans, cinquante-un mille, six cent-dix-huit dollars et quatre-vingt dix sous	51,618 90
Montant total des mandats émis par l'Auditeur des comptes publics sur le "Fonds des dépenses Judiciaires" de la paroisse d'Orléans, jusqu'à cette date, soixante-trois mille neuf cent-soixante-neuf dollars et cinquante-huit sous	63,969 58

En foi de quoi, nous avons apposé ici nos signatures officielles rendues authentiques par le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce trente-unième jour du mois de décembre de l'an de notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingts, et la cent-cinquième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

LOUIS A. WILTZ, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Sous-Secrét'aire d'Etat.

5 janv—

TÉLÉGRAPHE D'ALARME.

Indication, par les cloches d'alarme, de la localité où éclate un incendie.

Les cloches d'alarme annoncent un incendie désignerait ainsi qu'il suit la localité où le feu s'est manifesté:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après, elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups, indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, il y aura 4 coups de cloche, puis un moment après, 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, il y aura 15 coups de cloche; s'il devient général, 30 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter à l'endroit où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
*13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Pompe No. 22, rue Tchoupitoulas près Philip.
15 Pompe No. 23, rue Washington près Magazine.
16 Compagnie Lafayette No. 1, rue Jackson, entre St-Thomas et Rousseau.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller, rue Locust, entre Félicité et St-Andrew.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Pompe No. 12, rue Tchoupitoulas entre Race et Orange.
34 Pompe No. 1, rue Hunter, entre Peters et Tchoupitoulas.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd Precinct coin Terpsichore et Chippewa.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles, près Félicity Road.
42 Pompe No. 20, rue Thalia, entre Dryades et Baronne.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennié et Nouvelle-Levée
*48 Pompe No. 6, coin Commerce et St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Pompe No. 18, rue Calliope, entre St-Charles et Carondelet.
54 Coin Nouveau Bassin et [illegible] Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
*71 Pied de la rue Julia.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Pompe No. 5 et à l'Hotel de ville.
83 Pompe No. 13, No. 12 rue Perdido
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
*123 Coin Remparts et Poydras.
*124 Pompe No. 14, rue Commune, entre Liberty et Howard.
*125 Workhouse, rue Girod.
*126 Coin Commune et Rocheblave.
*127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille-Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Pompe No. 7, rue Dauphine, entre Douane et Bienville.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pelican H. & L. No. 4, rue du Bassin, près Conti.
151 Canal et Robertson, Wood's Press
*152 Coin Bienville et Johnson.
*153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille-Levée et St-Philippe
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
*217 Pompe No. 10, rue Dumaine, entre Remparts et St-Claude.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Quartier.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Pompe No. 21, rue Claiborne, coin St-Pierre.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
*241 Pompe No 8, Chemin du Bayou, coin Galvez.
*242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, François et Broad
252 Hook & Ladder No. 3, coin Marigny et Peters.
253 Pompe No. 9, rue Esplanade, entre Decatur et Français.
254 Pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de Police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons-Enfants et St-Antoine
315 Coin Bons-Enfants et Champs Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, E. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poëte et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
513 Levee Steam Cotton Press, Levée.
514 Marché Washington, rue de Chartres, entre Louisa et Piété.
*515 Coin Louisa et Remparts.
612 Pompe No 24, Grande-Hommes près Port.
*613 Coin Dauphine et Indépendance
*614 Rue Poland, Station des chars
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin [illegible] et Dauphine.

L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

JOURNAL QUOTIDIEN —AVEC UNE— EDITION HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE SAMEDI MATIN

contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$14 00
Six mois	7 00
Trois mois	3 50
Un mois	1 [illegible]

Port annuel $1 20 ou 10 cents par mois.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an ... Six mois ... Quatre mois ... Trois mois ...

Prix du numéro ...

On s'abonne à la [illegible], les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion ... $1 [illegible]
Chaque insertion subséquente ... [illegible]

Pour les annonces de commerce 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial,
La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,
La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS, 73—CHARTRES—